Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609089-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

LOGEMENT

DB230609089

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

30 : VENTE DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LE BAILLEUR SEMCODA

Afin de favoriser l'accession à la propriété et de permettre aux organismes HLM de renouveler leurs fonds propres, la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion (MOLLE) fait obligation depuis 2009 aux bailleurs sociaux de mettre en vente annuellement au moins 1 % de leur patrimoine.

En 2018, la loi ELAN et le décret du 15 novembre 2019 viennent encourager l'accession à la propriété en permettant aux locataires d'acheter plus facilement un logement social occupé.

La décision de vendre :

- Ne peut concerner que des logements construits ou acquis depuis plus de 10 ans possédant un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) situé entre A et E.
- Ne réduit pas le taux réglementaire de logements sociaux de la commune, celui-ci reste inchangé pendant 10 ans. Le taux exigé par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est de 20 %, la commune enregistre actuellement un taux supérieur à 30 %.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609089-DE

L'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation décrit la procédure de vente des logements sociaux. Il prévoit que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé leur garantie aux emprunts contractés pour la construction.

Pour se conformer à cette obligation légale et dans le cadre de la procédure exposée ci-dessus,
La SEMCODA demande l'avis du Conseil Municipal de Bourgoin-Jallieu quant au principe de mise en vente des 16 logements sis 101, 101B et 101 T Rue de la Libération à Bourgoin-Jallieu.

La vente de ce patrimoine représente une opportunité d'accession à la propriété pour les administrés et répond également au souhait d'accession de certains locataires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/ de :

- **Donner un avis favorable à la vente par la SEMCODA des 16 logements sociaux situés Rue de la Libération ;**
- **Autoriser le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)